



## Location : répartition du nombre de pièce par m2 et influence.

Par **virgy**, le **23/04/2010** à **10:28**

Bonjour,

Je vais bientôt déménager dans un soit disant f5, je dit soit disant car le salon et salle a manger sont ouvert sur une meme pièce inférieur à 40m2.

Mon assureur m'a dit qu'effectivement il sagirais d'une seul et meme pièce et non deux, mais l'agent immobilier a bien insisté sur le faite que c'est un f5 et selon lui les normes sont à 30m2! J'ai deja signé le contrat de bail mais après vérification avec mon mari nous avons remarquer que le salon salle a mangé mesure 34m2. Qui a raison?

Cela influencerai donc mon contrat d'assurance qui me couterai presque 40euro plus chère a l'année si c'est un f5. Savez vous me dire si cela influencerai également d'autres prestations? type Apl, impot etc..?

Que faut t-il que je fasse?

Et puis sur le contrat il est inscrit que la maison jumelée est sur un terrain de 150m2 ce qui je trouve peut preter a confusion car je n'est qu'un tout petit jardinet de 10m2 et la maison est de 100m2 (enfin c'est pas préciser sur le contrat mais ce sont les dires de l'agent immobilier)

Tout me parait si confu, je ne peut vraiment pas me permettre de perdre de l'argent a cause d'une fausse déclaration de nombre de pièces.

Merci beaucoup de bien vouloir m'éclairer.